J. VAN HEMELEN
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

☐ Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tél. 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

☑ Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tél. 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

é-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n° 101258 **Réf. du pv** RAP 1B1 2013 12052

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques

BELAC Belac 227-INSP

☐ Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)

☑ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom	DELWARTE - WERY.	Prénom		Code postal	
Adresse		Commune			
Installateur		Commune			
N° de TVA					
ou n° carte d'identité	- -	Date de remise	__ / __ / ____	Commune	
Lieu de la visite	DELWARTE - WERY	Code postal	6030		
Adresse	27 RUE BONNEMILL	Commune	MARCINELLE		
Code EAN		Distributeur d'électricité	Ores		
Type d'installation	☐ install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités	☑ unité d'habitation (maison, appartement, autres)	☐ unité de travail domestique	☐ parties communes d'un ensemble résidentiel	

Description générale du branchement		Description générale des circuits et leurs protections
U_{nom} (V ca/cc)	230/400V	10 x 1P 16A
Ø câble d'alim. (mm²)	-	
I_{nom} branchement (A)	MAX 60A	1 x 1P 20A
Type d'interrupteur général		
Nombre de tableaux	3	2 x 2P 16A
Nombre de circuits terminaux		
Type de prise de terre	PIQUETS	8 x 2P 16A
Protection diff. générale	40/30A	
Protection diff. supplément.	40/30A	8 x 2P 20A
Appareils de chauffage fixes (nombre - kW)	8 x 2 kW	

Mesures	Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire				Examen effectué suivant : procédure TD-E-01			
Résistance de la prise de terre :	16 Ω	Niveau d'isolement (~~250~~/500/~~1000~~V) :		MΩ	Fonctionnement des protections différent. :	OK / ~~NOK~~	Continuité conducteurs PE &	OK / ~~NOK~~

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.) :

Néant

☐ Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP ___ / _____

V P0392805 53 d.d. 12032012.

Conclusion

☑ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ___ / __ / ____

Prochaine visite de contrôle au plus tard :	05/12/2028	**Agent visiteur : (nom - n . - signature)**	J. VAN HEMELEN ORGANISME DE CONTRÔLE asbl inspecteur (6) DECONINCK Jean Pierre	**Date de la visite :**	05/12/2013

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.

RAP-E-901F (01.07.2008)